

DOSSIER MEDICAL

(à faire remplir obligatoirement par le Médecin et à retourner accompagné du Dossier administratif au Centre Addictologie d'Arzeliers)

Chère Consœur, Cher Confrère,

Ces renseignements médicaux que nous vous demandons sont **très importants pour nous**, à la fois dans l'indication de la cure, et dans l'accompagnement du patient pendant sa cure.

Cette cure suppose, pour le patient, de **s'engager** sur une période de 5 à 8 semaines dans un travail de réflexion sur lui-même, travail de groupe, psychodrame, psychothérapie entre autres.

Patient : Nom (nom de jeune fille pour les femmes mariées) :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Médecin : (cachet ou identification)

Tel./Fax :

Adresse mail :

Etes-vous le médecin traitant déclaré? oui non

1°/ HISTOIRE ADDICTOLOGIQUE

- Produit consommé en priorité (indication première de cure) :

- Autres produits consommés :

- Traitements de substitution éventuels (SUBUTEX, METHADONE...) :

- **Antécédents de cure(s) ou de sevrage(s) :**

Année	Lieu - Durée	Durée de l'abstinence

- prise en charge ambulatoire(s) antérieure(s) oui non

Si oui, par quel centre ou organisme ?

- **Résumé du parcours du patient :**

Centre d'Addictologie d'Arzeliers – 05300 LARAGNE

Tel : 04 92 67 06 04 - Fax : 04 92 67 11 34 - Email: addictologie@ch-laragne.fr

2° / ATCD et/ou PATHOLOGIES ACTUELLES

- Médicaux :

-généraux :

- accidents de sevrage : épilepsie oui non
Pré DT – DT oui non
- pathologies digestives : - Hépatique :
 - Stéatose oui non
 - Hépatite alcoolique oui non
 - Cirrhose oui non
- Sérologies :
 - HVC connue
 - HIV connue
 - HVB connue
- pathologie neurologique :
 - Encéphalopathie oui non
 - Polynévrite oui non
 - Comas éthylique oui non

- Chirurgicaux :

- ALLERGIES ou intolérance médicamenteuse :

- Psychiatriques : Avez-vous la notion pour votre patient :

- d'hospitalisation (s) en milieu spécialisé oui non
Si oui, quand et pourquoi :
- de tentative(s) de suicide oui non
- de troubles du comportement oui non
de quel type :
- d'une pathologie psychiatrique associée à l'alcoolisme oui non
Si oui, laquelle :
- antécédents ou prise actuelle d'un traitement neuroleptique oui non
- existe-t-il une **contrainte de soins** ? oui non

3° / Traitement actuel :

Médicament	Posologie

Merci de joindre si possible tout compte-rendu hospitalier antérieur, bilan récent, compte-rendu de cure ou de prise en charge ambulatoire.

Date : ____ / ____ / ____

Signature :

Centre d'Addictologie d'Arzeliers – 05300 LARAGNE

Tel : 04 92 67 06 04 - Fax : 04 92 67 11 34 - Email: addictologie@ch-laragne.fr

DOSSIER ADMINISTRATIF

(à faire remplir par le patient et à retourner accompagné des renseignements médicaux au Centre d'Addictologie d'Arzeliers – Route d'Arzeliers – 05300 LARAGNE)

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Adresse mail :

N° Tél. :

N° Sécurité Sociale :

Avez-vous une Mutuelle ? oui laquelle :
 non

Votre Mutuelle prend-elle en charge le risque alcool ? oui non

Situation familiale :

Situation professionnelle :

Nom de la personne qui vous adresse à nous :

Suivi médical :

- Médecin traitant
- Psychiatre ou psychologue
- Service hospitalier
- Consultation d'alcoologie-addictologie

Avez-vous fait une cure (s) antérieure(s) dans notre structure oui non

Comment avez-vous connu notre centre ?

Nom et n° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident :

Dépendances associées (anciennes ? actuelles ?)

- tabac
- drogues
- médicaments
- autres

Traitement médicamenteux en cours :

Avez-vous un suivi social ? si oui, nom et adresse de l'assistante sociale :

Etes-vous prêt à vous engager dans un travail de réflexion sur vous-même ?

Motivation pour la cure :

Projet après la sortie :

Date

Signature

Informations sur les conditions de séjour au Centre d'Addictologie d'ARZELIERS

L'admission - La chambre - Les règles de vie collective

Dès l'admission

Chaque patient est tenu de remettre au personnel soignant :

- tout produit alcoolisé ou toxique
- les médicaments personnels
- les clefs de son véhicule
- tout objet dangereux.

La chambre est un espace individuel

- Seul le personnel est autorisé à y entrer
- Interdiction de déplacer le mobilier
- Cafetière, bouilloire et denrées périssables sont interdites
- Veiller à son rangement et au respect des locaux et des objets
- Débrancher vos chargeurs après utilisation.
- Un petit coffre dans le placard est proposé pour vos effets personnels (l'établissement décline toute responsabilité en cas de vol)

Règles de vie collective

- La vie en collectivité impose à chacun le respect mutuel
- Il est interdit de fumer dans les locaux
- Il est demandé d'adopter une tenue décente et une hygiène correcte
- Chacun doit regagner sa chambre à 23h. Toutes les portes ainsi que l'office sont fermées de 23h à 6h30.

Le téléphone - Objets de valeur

Le téléphone

Vous pouvez recevoir des appels téléphoniques extérieurs de 12h30 à 14h et de 19h30 à 21h.

Les objets de valeur

Un coffre est à votre disposition à votre demande.

Les promenades - Les visites - Les sorties

Les promenades

Les promenades sont soumises à l'approbation de l'équipe. La présence de tous dans le service est obligatoire dès 18h.

Les sorties

-Les sorties thérapeutiques se font à partir du 4^{ème} week-end, du vendredi 13h au dimanche 21h (lors des réunions bimestrielles, les départs se font à 16h).

-Les sorties définitives se font le vendredi après le groupe des sortants.

Les visites

Vous pouvez recevoir la visite de vos proches le samedi et le dimanche de 10h à 18h (à partir du 2^{ème} samedi). Les visiteurs ont la possibilité de prendre un repas payant au Centre.

Les visites se font dans les limites de l'enceinte de la structure.

Les visiteurs doivent se présenter au bureau infirmier, dès leur arrivée.

INFORMATIONS GENERALES

VOS FRAIS DE SEJOUR

1. Le prix de journée :

Il sera pris en charge par votre caisse de sécurité sociale.

2. Le ticket-modérateur :

Il sera pris en charge selon votre situation :

- Par votre caisse de sécurité sociale si vous êtes à 100 %.
- Par votre mutuelle si votre contrat couvre les hospitalisations relevant de la DMT 230.

3. Le forfait hospitalier :

Il sera pris en charge en partie ou en totalité par votre mutuelle selon les modalités de votre contrat.

A noter :

- *Même si vous avez un 100 %*, vous êtes soumis au paiement du forfait hospitalier,
- Le séjour est intégralement pris en charge pour les bénéficiaires de la CMU complémentaire.

Avant votre admission, vérifiez vos droits auprès de votre caisse de sécurité sociale et de votre mutuelle.

A votre entrée, munissez-vous :

- De votre carte vitale (ou attestation) à jour,
- De votre carte de mutuelle,
- De votre attestation CMU complémentaire.

Très important

VOS TRANSPORTS-MODALITES DE RETOUR

La couverture à 100 % des frais d'hospitalisation de cette cure par la Sécurité Sociale ou les Mutuelles n'ouvre pas systématiquement à la prise en charge de votre retour à domicile en ambulance, VSL ou taxi. Seules des raisons médicales particulièrement justifiées pourront faire l'objet d'une prescription par ce type de transport.

En effet, avec l'arrêt de l'alcool et la récupération physique et psychique, vous serez sûrement apte à regagner votre domicile autrement qu'en véhicule sanitaire ou taxi. Par contre, si vous le souhaitez, un état des frais engagés en voiture particulière ou transport en commun pourra être effectué.

N'oubliez pas qu'un des objectifs de la cure sera d'aller vers plus d'autonomie et moins d'assistance.

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Vous exercez une activité professionnelle, vous êtes demandeur d'emploi rémunéré par l'ASSEDIC. Afin de percevoir des indemnités journalières pendant votre hospitalisation apportez :

- *vos 3 derniers Bulletins de Salaire,*
- *votre notification d'admission ASSEDIC,*
- *votre dernier avis de paiement ASSEDIC.*

N'hésitez pas à prendre contact avec le Service Social du Centre d'Addictologie d'Arzeliers au **04.92.67.06.04**
Lundi matin - Mardi - Vendredi matin